



Information sur une procédure juridique

Par **dim35**, le **15/09/2009** à **15:50**

Bonjour,

je travail en grande distribution et mon rayon a été contrôler par les affaires maritime tout était en ordre sauf il manquait une étiquette sanitaire donc j'ai du jeter le produit pourtant j'ai justifier grace au facture et au vente

mais rien a faire il ont mis une amende et dresser une procédure juritique

ses mon patron qui a signé et donc convoquer au tribunal j'aurai voulut savoir se qu'il risque ? car il risque de se retourner contre moi

je suis le responsable du rayon et mon statut est employé